

Cahier des charges pour l'achat de formation de promotion du BIM

Table des matières

I. Éléments de contexte	3
1. Présentation	3
2. Contexte de la commande	3
3. La commande	4
II. Attentes techniques	5
1. Identification des formations sources	5
2. Identification des sous actions de promotion du BIM	5
3. Communication	5
4. Profil des prestataires	6
5. Commercialisation des places	6
6. Les impacts attendus	7
III. Éléments financiers	7
1. Modalités de financement	7
2. Modalités de décaissement	7
IV. Modalités de réponse du prestataire de formation	7
1. Forme de la réponse	7
2. Pour répondre	8
3. Critères de sélection retenus	8
1. Personnes entrant dans le champ :	9
2. Personnes hors champ :	9

I. Éléments de contexte

1. Présentation

Le FIAF (Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation) a été créé en octobre 2015 à la suite d'un accord interprofessionnel. Le FIAF est une association loi 1901, gérée paritairement. Son Conseil d'Administration est le reflet de son esprit paritaire : il regroupe dix titulaires (et dix suppléants) issus des organisations patronales et salariales suivantes : U2P, MEDEF, CPME, COGETRA, UT CFE-CGC, USTKE, USOENC, CSTNC. La CSTC-FO marque sa volonté de rejoindre le projet par son adhésion à l'accord interprofessionnel.

La révision du livre V du code du travail de la Nouvelle-Calédonie, intègre le FIAF dans le paysage de la formation professionnelle continue comme un outil interprofessionnel.

Agréé par la Nouvelle-Calédonie, interprofessionnel, la principale ressource du FIAF réside dans la collecte d'une contribution patronale de 0.2% de la masse salariale des entreprises du privé, dès le premier salarié.

Jusqu'en 2020, le FIAF fonctionnera en mode expérimental. L'objectif étant de mesurer et de valider l'apport et la pertinence de l'existence du Fonds pour les employeurs de la Nouvelle-Calédonie.

Ses missions et son positionnement dans le champ de la formation professionnelle continue sont les suivantes :

Missions	<ul style="list-style-type: none">✦ Assurer le financement des actions de formation choisies par les entreprises pour leurs salariés.✦ Accompagner les entreprises ainsi que les branches professionnelles dans la définition de leurs besoins de formation.✦ Améliorer la lisibilité de l'offre de formation de la Nouvelle-Calédonie.✦ Financer et conduire des programmes d'études dans le domaine de la formation professionnelle.
-----------------	---

Dans cette perspective, le FIAF accompagne les employeurs dans leur démarche de formation de leur salarié pour promouvoir et accompagner la mise en place du BIM, soutenu par les fédérations patronales du BTP et les maitres d'ouvrage.

2. Contexte de la commande

Les commanditaires de ces actions sont les fédérations patronales du BTP et les maitres d'ouvrage qui souhaitent voir émerger des pratiques facilitantes et sécurisantes en termes de suivi de chantier et d'échanges d'informations entre les professionnels.

Le BIM (Building Information Modeling) est une nouvelle façon de travailler qui permet de favoriser les efforts de coordination de multiples acteurs de la construction tout au long du chantier par la visualisation de l'ouvrage et l'intégration des informations partagées. Le BIM s'inscrit fortement dans la transition numérique des entreprises et concernerait à l'avenir plus d'appels d'offres.

Compte tenu de ce constat, le FIAF propose d'imaginer un financement de projets sous forme **d'identification des actions de formation professionnelle continue pouvant comporter des sous actions de promotion de la culture professionnelle collaborative, durable et dématérialisée.**

3. La commande

Le FIAF souhaite référencer les formations professionnelles continues à destination des salariés du secteur privé et **permettant d'appréhender et de promouvoir une démarche collaborative BIM, pour inciter les organismes de formation à systématiser cette approche, afin de faire émerger une culture professionnelle.**

Le FIAF réalise un cahier des charges qui permettra d'identifier ces actions et d'en identifier les aspects de promotion et de prise en compte de la démarche collaborative BIM auprès de tous les prestataires de formation proposant des formations pour le secteur BTP.

II. Attentes techniques

1. Identification des formations sources

Les prestataires souhaitant être identifiés "promoteurs du BIM" isolent dans un catalogue toutes les actions pouvant servir de vecteur à cette promotion, et argumente ce choix. Ces actions sont clairement décrites dans une fiche pédagogique détaillée comportant toutes les mentions nécessaires à sa compréhension par les employeurs et par le financeur.

- **Public visé**
- **Métiers impactés**
- **Objectifs de la formation**
- **Objectifs pédagogiques**
- **Durée de la formation**
- **Formateur/trice**
- **Nombre de stagiaires maximum**
- **Méthodologie et moyens**
- **Evaluation des acquis**

Ces actions sources peuvent être des formations techniques métier ou des formations transversales axées sur les soft skills.

2. Identification des sous actions de promotion du BIM

Dans ces formations sources sont clairement établies les sous-actions de promotion du BIM.

Ces sous actions présentent trois axes distincts :



Ces axes sont amenés dans la formation à travers notamment :

- La démarche pédagogique mise en œuvre,
- Les outils de mesure et de validation mis en place pendant la formation
- La mixité des publics reçus en formation,
- Les thématiques mises en avant,
- Les matériaux utilisés...

Les prestataires **sont capables de démontrer clairement** comment ces trois axes sont mis en œuvre dans les formations sources identifiées.

3. Communication

Par ailleurs, les prestataires démontrent qu'ils mettent en œuvre **une communication spécifique** autour de ces actions de formation particulières.

Si les actions du prestataire sont reconnues "promoteurs du BIM" par le FIAF les visuels et les actions à mettre en œuvre seront pilotées et validées par le FIAF.

Il est à noter que les prestataires seront potentiellement nombreux et que les actions seront coordonnées par le FIAF qui réunira les différents prestataires au moins quatre fois par an pour faire le point sur les actions réalisées et sur l'homogénéité des actions mises en œuvre.

4. Profil des prestataires

Les prestataires qui souhaitent identifier des formations sources sont enregistrés auprès de la DFPC et les formateurs proposés sont agréés. Les ressources formatives sont clairement identifiées dans les propositions et il est démontré qu'elles sont capables de mettre en œuvre les pédagogies innovantes proposées et de soutenir les thématiques abordées.

5. Commercialisation des places

L'inscription des stagiaires est effectuée par le prestataire qui refacture au FIAF les places répondant aux critères suivants :

- Être salarié du secteur privé et formé sur son temps de travail
- Dépendre d'une entreprise employeuse à jour de ses cotisations CAFAT

La facturation de la place dépend également des éléments listés plus haut.

Il collectera pour les stagiaires concernés les éléments nécessaires à l'étude de l'éligibilité des stagiaires et notamment les éléments suivants :

- Nom et prénom
- Date de naissance et numéro CAFAT,
- Fonction dans l'entreprise,
- Type de contrat,
- Date d'embauche (et pour les contrats à durée limitée, la date de fin de contrat)

Le prestataire de formation sera garant de l'étude d'éligibilité des stagiaires (CF annexe 1 Eligibilité) et du respect des règles de financement du FIAF.

Le FIAF procédera à un contrôle a posteriori lors de la transmission de la liste des stagiaires au premier jour de la formation. Le FIAF pourra réduire le montant de ses financements en cas de non-respect des exigences spécifiques.

Le prestataire transmettra également les listes simplifiées d'inscription (en annexe 2 du document) au FIAF au premier jour de la formation dernier délai.

Les équipes du FIAF se tiennent à disposition du prestataire pour l'accompagner sur l'étude de l'éligibilité.

Le prestataire conventionnera directement avec chaque employeur pour garantir le cadre contractuel de la relation en précisant le cout de la place et le montant de prise en charge du FIAF.

Lors de son conventionnement le prestataire de formation sera chargé de faire signer Calendrier de réalisation

Le prestataire met à disposition du FIAF le calendrier des formations sources qu'il souhaite faire valider par le FIAF.

Le financement du FIAF prévoit la prise en charge des formations réalisées **jusqu'au 30 novembre 2020.**

Le calendrier de réalisation permet au FIAF d'avoir une vision :

- du nombre de places par formation,
- du coût de la place hors financement du FIAF,

Le FIAF, par la présente commande, se réserve le droit de limiter le nombre d'actions sources identifiées à une dizaine de sessions de formation.

6. Les impacts attendus

Les commanditaires se réuniront avec le FIAF en un comité de pilotage bi-annuel pour observer les impacts de cet axe de formation.

Le prestataire de formation répondant doit donc proposer des éléments de mesure simples et aléatoires sur l'impact du dispositif sur l'émergence d'une culture collaborative, durable et numérique.

III. Eléments financiers

1. Modalités de financement

Le FIAF achète des places de formation aux prestataires s'étant identifiés en répondant à cette consultation. Le financement se fait au titre de la SOF (Sélection des offres de formation).

2. Modalités de décaissement

Le décaissement sera réalisé en trois tranches à la signature de la convention, à mi année et à la clôture du dispositif.

IV. Modalités de réponse du prestataire de formation

1. Forme de la réponse

Le prestataire répond sous son format habituel. Il prend en compte toutes les exigences décrites dans la présente commande ;

2. Pour répondre

Interlocutrice : pour toute question, contactez Stéphanie CANO, Chef de projet au FIAF. Proposition à envoyer UNIQUEMENT par mail à stephanie.cano@fiaf.nc et contact@fiaf.nc

Date de retour de la proposition : la réponse est attendue pour le **27 mars 2020 – 16 heures**

Planning des phases :

- Rendu le 27 mars 2020 – 16 heures
- Retour commission au plus tard le 06 avril 2020 – 16 heures

3. Critères de sélection retenus

L'objectif est de valider le respect des exigences au regard des besoins exprimés et des éléments imposés par le présent cahier des charges :

Critères	Éléments observés	Appréciation
Prestataire	Profil des ressources humaines proposées	Eliminatoire
Méthodologie	Respect des exigences du FIAF	Eliminatoire
Livrables	Fiches pédagogiques	Eliminatoire
	Calendrier des formations concernées détaillés	Eliminatoire
Coûts	Précision des coûts de la session de formation	Eliminatoire

Annexe 1 : ETUDE D'ELIGIBILITE DES STAGIAIRES

1. Personnes entrant dans le champ :

Salariés du secteur privé :

- L'entreprise employeuse est-elle une entreprise du secteur privé (SA, SARL, SAS, EURL, Associations...) ?
 - Réponse oui : je continue mes questionnements
 - Réponse non : hors champs
- Le salarié est-il sous contrat (CDD, CDI, CDIC, contrat d'intérim, contrat temporaire...) ?
 - Réponse oui : je continue mes questionnements
 - Réponse non : hors champs
- La date de début de contrat est-elle antérieure à la date de démarrage de la formation ?
 - Réponse oui : je continue mes questionnements
 - Réponse non : hors champs
- Pour les contrats hors CDI, la date de fin de contrat est-elle postérieure à la date de fin de formation ?
 - Réponse oui : je continue mes questionnements
 - Réponse non : hors champs
- L'entreprise paye-t-elle ses cotisations CAFAT ?
 - Réponse oui (déclaration sur l'honneur de l'employeur) : le stagiaire est validé !
 - Réponse non : hors champs

2. Personnes hors champ :

Les gestionnaires d'entreprise, sont hors champ :

- Gérant majoritaire ou minoritaire de tout type de structure,
- Patenté,
- Président Directeur Général de SAS.

Autres cas hors champs :

- Contrat aidé (contrat de qualification),
- Contrat d'alternance (apprentissage),
- Stagiaire.

Un doute, contactez la responsable de projet du FIAF

Annexe 2 :

LISTE DES STAGIAIRES

Ce document de travail est exclusivement réservé aux échanges entre l'OF et le FIAF

Toutes les informations demandées sont obligatoires pour déterminer l'éligibilité de la formation - transmission au plus tard 5 jours ouvrés avant le démarrage de la formation

Liste des stagiaires (joindre les conventions signées)											
Dates de formation			L'intitulé de la formation						Lieu de formation		
ENTREPRISE			STAGIAIRE						PERSONNE EN CHARGE DE LA FORMATION DANS L'ENTREPRISE		
Raison sociale	N° RIDET (n° complet sur 10 chiffres)	Convention collective d'appartenance	NOM et Prénom	Fonction occupée	Type de contrat	Date d'entrée dans l'entreprise	Date de fin de contrat (Si CDD ou Intérim)	Catégorie Professionnelle	NOM et Prénom	Tel	Email
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											